

Ai-je tort de conclure qu'à elle seule l'indexation entraînera des dépenses supplémentaires de 103 millions de dollars si l'on se fonde sur les 7.2 millions de chèques dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a parlé plus tôt?

M. Chrétien: Monsieur le président, nous pourrions poursuivre à l'infini les calculs. Le député m'a posé une question bien précise. J'ai demandé à mes fonctionnaires d'effectuer des calculs. Nous avons utilisé comme base 6 p. 100. Nous avons multiplié nos chiffres par 6 p. 100 et en sommes arrivés à un gain net de 45 millions de dollars pour l'an prochain au lieu de 35 millions. C'est le calcul que le député nous avait demandé de faire. S'il modifie ainsi les hypothèses et propose autre chose, nous pourrions passer toute une éternité à calculer ainsi. Le calcul du député tenait compte de 690 millions de dollars. C'est le résultat qu'il avait obtenu. Je ne crois pas qu'il soit juste qu'on me demande de faire des calculs à la Chambre des communes. Il y a des limites à ce genre d'absurdité. Nous perdons notre temps. Cela m'amuse, il n'y a pas de problème—nos vis-à-vis peuvent nous poser toutes les questions qu'ils veulent bien, nous leur communiquerons les réponses que nous fournissons les ordinateurs—mais ce n'est là que pure perte de temps. Ce ne sont pas les bureaucrates qui manquent dans notre pays, et ils sont là pour effectuer tous les calculs qu'on leur demande de faire.

Nos fonctionnaires ne veulent tromper personne. Ce sont des gens honnêtes qui veulent nous donner des réponses honnêtes. Je ne fais pas les calculs moi-même. Je n'ai jamais prétendu cela et je ne le ferai jamais. Je crois que la situation où nous nous trouvons est tout à fait ridicule. Je suis plongé dans la préparation de mon budget et j'en ai par-dessus la tête de pareilles absurdités.

M. Stevens: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le ministre sait que j'ai réclamé ces renseignements deux fois. Il ne nous les a pas encore fournis. S'il veut du temps, très bien, je ne m'attends pas qu'il soit capable de faire le calcul sur ses manchettes; mais j'ai demandé ces renseignements à deux reprises. Peut-on nous les donner demain, et pas seulement l'année prochaine, au cours de laquelle 160 millions de dollars seront en jeu?

Le vice-président: A l'ordre. Je signale au député de York-Simcoe qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement, mais d'un point litigieux.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (1702)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vegreville (M. Mazankowski)—Les transports—L'acheminement du grain vers les points d'exportation; le député d'Annapolis Valley—Radio-Canada—Demande d'explications concernant les propos du premier ministre sur la situation de la

Droits des enfants

société; le député de Winnipeg-Nord—Les finances—L'aide financière destinée à la recherche et au développement.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, la Chambre va passer aux initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics. Comme il n'y a ni bill privé ni avis de motion (documents) inscrits au *Feuilleton*, la Chambre va procéder à l'étude des bills publics d'initiative parlementaire.

L'article n° 1, inscrit au nom du député de Calgary-Nord (M. Woolliams).

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: La motion est reportée à l'unanimité.

* * *

BILL CONCERNANT UNE DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS DES ENFANTS

MESURE VISANT À PROTÉGER LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ DES ENFANTS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) propose: Que le bill C-204, concernant une déclaration canadienne des droits des enfants, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de passer à l'étude de cette motion, je saurais gré à la Chambre de m'accorder quelques minutes pour me permettre de lui faire part de certains doutes que j'éprouve au sujet de quelques bills publics d'initiative parlementaire qui figurent actuellement au *Feuilleton*.

Au début de chaque session, la présidence se retrouve toujours dans la même situation. Elle doit en effet autoriser la première lecture d'un nombre important de bills publics d'initiative parlementaire sans avoir à se prononcer sur leur recevabilité du point de vue de la procédure. C'est donc toujours avec une certaine réserve que la présidence autorise la première lecture en sachant qu'elle peut, à l'étape de la deuxième lecture, informer les députés de certaines irrégularités ou infractions au Règlement ou aux usages de la Chambre.

Bien que la Chambre semble avoir consenti à l'unanimité à ce que l'on renvoie le sujet du bill C-204 au comité, et je suis certain qu'aucun député ne s'opposera à l'objet du bill dont l'étude est prévue aujourd'hui au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, ce bill renferme une irrégularité qui fait douter de sa recevabilité du point de vue de la procédure, parce qu'il ouvre la porte à d'autres abus possibles.